



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville  
 Canton de Saint-Gervais les bains

**PROCES VERBAL  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze le mercredi vingt juin à dix-neuf heures trente-cinq, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le onze juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DESCHAMPS, Adjoint au Maire.

**Etaient présents :**

Madame Nathalie DESCHAMPS, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Gilles GRANDJACQUES, Mesdames Corinne GROSSET-BOURBANGE, Nadine CHAMBEL, Monsieur Alain DELACHAT, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Pierre PARENT, Madame Luigina GAGLIARDI, Messieurs Daniel DENERI, Serge DUCROZ, Madame Corinne COLIN, Monsieur Yves JUILLARD, Madame Céline COLETTI BLANC-GONNET, Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE, Madame Marie-Paule ARNAUDEAU, Monsieur François JOUANIN.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jean Marc PEILLEX à Madame Nathalie DESCHAMPS  
 Madame Marie Christine DAYVE à Monsieur Gilles GRANDJACQUES  
 Madame Claire GRANDJACQUES à Madame Céline COLETTI BLANC GONNET  
 Madame Marie-Christine FAVRE à Madame Corinne GROSSET BOURBANGE  
 Monsieur Bernard SEJALON à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES  
 Monsieur Gabriel TUAZ-TORCHON à Madame Nadine CHAMBEL  
 Monsieur Michel STROPIANO à Monsieur Serge DUCROZ  
 Madame Monique RACT à Monsieur Alain DELACHAT  
 Madame Catherine VERJUS à Monsieur Yves JUILLARD  
 Monsieur Patrice BIBIER COCATRIX à Madame Corinne COLIN  
 Monsieur Guillaume MOLLARD à Madame Luigina GAGLIARDI  
 Madame Flavie RIGOLE à Madame Véronique CLEVY

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Corinne COLIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

n°2014/145

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : AJOUT D'UNE DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE N°146 A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 17 Pouvoirs : 12 Votants : 29
---

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 20 JUIN 2014**

**N°145**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services*

**AJOUT D'UNE DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE N° 146 A L'ORDRE DU JOUR  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

RC

**Rapporteur** : Madame Nathalie DESCHAMPS, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil municipal d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil du 20 juin 2014 intitulée : « Demande de réserve parlementaire – Accueil numérique Office de Tourisme Exercice 2014 ».

Le caractère d'urgence est justifié par la nécessité de déposer l'ensemble du dossier de demande de subvention avant la fin juin. Madame DION, Député de Haute Savoie, a fait parvenir le 13 juin dernier un courriel en ce sens, précisant également qu'une délibération était nécessaire.

Sous réserve de l'avis – à l'unanimité – du Conseil municipal la note de synthèse prendra le numéro 146.

Entendu l'exposé,

VU les articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal d'**ACCEPTER** d'ajouter à l'ordre du jour la note de synthèse n° 146 intitulée « Demande de réserve parlementaire – Accueil numérique Office de Tourisme Exercice 2014 »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

*Monsieur François JOUANIN demande des précisions sur cette demande de subvention.*

*Madame Nathalie DESCHAMPS explique que le Conseil municipal du 11 juin a voté en faveur d'investissements numériques à l'Office de Tourisme. Madame Sophie DION, Député, a fait savoir qu'il était possible d'obtenir une subvention d'un montant de 5000 euros pour cette dépense dans le cadre de sa réserve parlementaire mais le dossier – comprenant une délibération- doit être déposé avant le 30 juin.*

**Le Conseil Municipal, Madame Nathalie DESCHAMPS entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

n°2014/144

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Objet : ELECTIONS SENATORIALES-DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS - ELECTIONS**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 17 Pouvoirs : 12 Votants : 29</p>
--

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 20 JUIN 2014**

CC

Coordination Générale – Direction Générale des Services

**ELECTIONS SENATORIALES  
DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX  
ET DE LEURS SUPPLEANTS - ELECTIONS**

---

**Rapporteur** : Madame Nathalie DESCHAMPS, Adjointe au Maire

Il est rappelé que dans le cadre du renouvellement des mandats des sénateurs pour une partie des départements, les conseils municipaux sont convoqués pour élire leurs délégués et suppléants le 20 juin 2014.

La Commune de Saint Gervais comportant 29 conseillers municipaux, le Conseil municipal est appelé à élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément à bulletin secret, au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L 289 modifié par la loi du 2 août 2013)

VU la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

VU le décret ministériel n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014,

VU l'arrêté préfectoral n°2014-0010 du 10 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 28 septembre 2014

VU les articles L 2121-15 à L 2121-18, L 2121-26 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 285, R 131 et R 132 du Code électoral

Il est proposé au Conseil municipal d'élire 15 délégués et 5 suppléants selon les modalités ci-dessus

La liste « Notre ambition Saint Gervais » présente les candidats suivants :

Délégués : Madame DAYVE Marie Christine, Monsieur SEJALON Bernard, Madame DESCHAMPS Nathalie, Monsieur TUAZ TORCHON Gabriel, Madame GRANDJACQUES Claire, Monsieur GRANDJACQUES Gabriel, Madame FAVRE Marie Christine, Monsieur STROPIANO Michel, Madame GROSSET-BOURBANGE Corinne, Monsieur GRANDJACQUES Gilles, Madame CHAMBEL Nadine, Monsieur BIBIER COCATRIX Patrice, Madame RACT Monique, Monsieur DELACHAT Alain, Madame VERJUS Catherine

Suppléants : Monsieur PARENT Pierre, Madame CLEVY Véronique, Monsieur DENERI Daniel, Madame COLIN Corinne, Monsieur JUILLARD Yves

ec

Votants : 29  
 Bulletin blanc ou nul : 3  
 Exprimés : 26  
 Majorité absolue : 15

A obtenu :

Liste « Notre ambition Saint Gervais » : 26 voix

**Sont élus**

**Délégués : Madame DAYVE Marie Christine, Monsieur SEJALON Bernard, Madame DESCHAMPS Nathalie, Monsieur TUAZ TORCHON Gabriel, Madame GRANDJACQUES Claire, Monsieur GRANDJACQUES Gabriel, Madame FAVRE Marie Christine, Monsieur STROPIANO Michel, Madame GROSSET-BOURBANGE Corinne, Monsieur GRANDJACQUES Gilles, Madame CHAMBEL Nadine, Monsieur BIBIER COCATRIX Patrice, Madame RACT Monique, Monsieur DELACHAT Alain, Madame VERJUS Catherine**

**Suppléants : Monsieur PARENT Pierre, Madame CLEVY Véronique, Monsieur DENERI Daniel, madame COLIN Corinne, Monsieur JUILLARD Yves**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

n°2014/146

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE – ACCUEIL NUMERIQUE OFFICE DE TOURISME EXERCICE 2014**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 17 Pouvoirs : 12 Votants : 29
---

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 20 JUIN 2014**

**N°146**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE – ACCUEIL NUMERIQUE OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2014**

**Rapporteur :** Madame Nathalie DESCHAMPS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Afin d'améliorer l'accueil et la promotion de la destination Saint-Gervais Mont-Blanc, l'Office de Tourisme doit étoffer son équipement en matériel numérique.

En ce sens, la Commune envisage l'acquisition de matériel informatique permettant de répondre à ce nouveau besoin de la clientèle touristique.

## Commune de Saint-Gervais les Bains (Haute-Savoie)

L'équipement numérique mis à disposition au sein des locaux d'accueil touristique de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas de Véroce, ainsi que dans le Tour Bus, va permettre d'accéder à l'ensemble de l'information touristique du territoire communal.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le montant de la réalisation du projet relatif à l'accueil numérique de l'Office de tourisme pour un montant de 12 500,00 € H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'Etat pour l'exercice 2014 pour cette opération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **D'APPROUVER** le plan de financement joint

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBAT :

*Madame Nathalie DESCHAMPS explique que ces investissements vont notamment permettre la mise en place de quatre webcams sur Le Fayet, Saint-Gervais, Saint-Nicolas de Véroce et le Bettex, et l'acquisition de tablettes numériques supplémentaires qui seront mises à disposition dans les locaux d'accueil de l'office de tourisme.*

*L'office va également s'équiper de sites internet mobiles thématiques afin qu'il soit possible d'avoir des guides numériques téléchargeables sur les smartphones, tablettes, etc...*

**Le Conseil Municipal, Madame Nathalie DESCHAMPS entendue, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

La séance levée à 19 h 55.



La secrétaire de séance  
Conseillère municipale,

Corinne COLIN

Procès-verbal affiché du 3 juillet au 3 septembre 2014